

- Energies & Environnement - <http://energie.sia-conseil.com> -

Präsidentiellles 2012 : Quelles solutions possibles contre la précarité énergétique ?

Posted By [admin](#) On 06/12/2011 @ 10 h 12 min In

[Actualité](#), [Articles](#), [Electricité](#), [Magazines](#), [Métiers](#), [Secteurs](#), [Types](#) | [2 Commentaires](#)



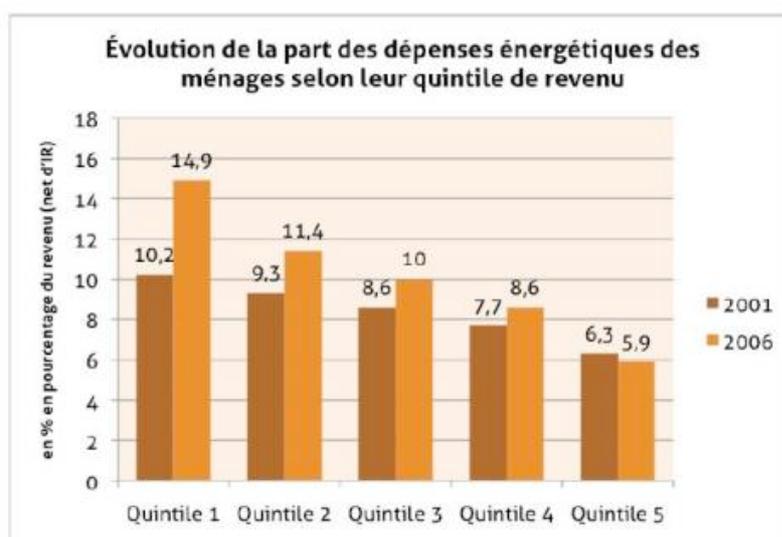
A sept mois des élections präsidentiellles, les principaux partis dévoilent peu à peu leurs projets pour 2012. La précarité énergétique est un sujet récurrent dans les différents programmes. A gauche comme à droite, nos politiques ont bien saisi l'importance et le poids de la facture énergétique dans le budget des ménages qui représente

en moyenne 2 900€ par an¹. Contrairement à la Grande-Bretagne où les gouvernements successifs sont parvenus à diminuer de 500 euros la facture énergétique moyenne et à subventionner l'isolation de 6 Millions de logements modestes grâce aux dispositifs CERT² et The Warm Front³, les initiatives françaises, plus récentes, se révèlent pour le moment peu efficaces.

Les élections präsidentiellles seront-elles l'occasion de replacer ce sujet au cœur des débats et de pousser les politiques à proposer de nouvelles pistes de réflexion ?

Les ménages précaires sont de plus en plus nombreux en France

Si plusieurs définitions de la précarité énergétique coexistent, nous retiendrons celle de la Loi Grenelle 2 sur laquelle l'Observatoire de la précarité énergétique se repose : « Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. » Plus concrètement, **un ménage est considéré comme précaire s'il consacre plus de 10 % de son budget à sa facture énergétique**. Cela représente en France entre **3,4 et 3,8 millions en 2011**, soit près d'un ménage sur six, une partie non négligeable des électeurs. Les français les plus vulnérables sont les ménages modestes bien sûr, mais surtout les ménages habitant en zone rurale. Ils consacrent en moyenne 15% de leurs revenus à leurs factures énergétiques, soit 2,5 fois plus que les ménages les plus riches.



[1]

Evolution des dépenses des ménages (source : ADEME)
(Cliquer pour agrandir)

Des revenus faibles, une augmentation importante des coûts de l'énergie – le gaz a augmenté de 60% depuis 2005, l'électricité a quant à elle augmenté de 10 % sur ces cinq dernières années – et le vieillissement du parc immobilier français qui créent de plus en plus de logements « passoires thermiques » sont autant d'ingrédients pouvant expliquer la croissance de ce phénomène.

Les ménages précaires souffrent au quotidien des multiples conséquences liées à leur situation : nombreuses procédures d'impayés et le surendettement associé, inconfort, sans oublier une dégradation accélérée du logement, les propriétaires n'ayant pas les moyens d'entretenir ou de rénover leur bien.

Les mesures existantes restent limitées pour lutter efficacement contre la précarité énergétique

Afin de traiter au mieux ce problème de société, il est important de pouvoir identifier les ménages concernés pour cibler et construire des mesures permettant de traiter à court terme les effets de la précarité énergétique, et enfin, à plus long terme d'y apporter une solution durable. L'Observatoire de la précarité énergétique a été lancé officiellement en février 2011 par le gouvernement, aux côtés notamment de l'ADEME, de GDF Suez et d'EDF. Les objectifs annoncés sont clairs : **cibler avec précision les populations concernées, recenser les initiatives locales et assurer le suivi des aides financières apportées aux ménages précaires**. Il illustre une prise de conscience grandissante des pouvoirs publics ainsi qu'une volonté commune d'apporter des réponses et des solutions à cette problématique, de plus en plus stigmatisante pour les ménages concernés. S'il est aujourd'hui trop tôt pour mesurer l'impact de cet observatoire, il faut souligner l'urgence d'identifier les ménages précaires afin de construire des mesures répondant au plus près à leurs besoins.

Le tableau suivant présente les principaux dispositifs de lutte à court et moyen terme contre la précarité énergétique, ainsi que leur mode de financement :

	Tarif de Première Nécessité (TPN)	Tarif Spécial de Solidarité (TSS)	Programme « Habiter mieux »
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Soulager les ménages précaires Eviter les situations d'impayés 	<ul style="list-style-type: none"> Soulager les ménages précaires Eviter les situations d'impayés 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la performance énergétique des logements précaires Rénover 300 000 logements d'ici 2017
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> Ayant-droit à la CMU-C (< 634 € par mois pour une personne seule) et titulaire d'un contrat d'électricité chez EDF (ou une ELD) 600 000 bénéficiaires sur 1,2 Millions d'ayants droit en 2011 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire du TPN et titulaire d'un contrat gaz auprès de n'importe quel fournisseur 300 000 bénéficiaires sur 800 000 ayant droit en 2011 	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires occupants modestes, ou très modestes (< 21 872€ par an pour une personne seule à Paris)
Principe et Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> Réduction tarifaire sur l'abonnement et les 100 premiers kWh Réduction moyenne de 88€ sur une facture de 600€ par an 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction forfaitaire pouvant aller jusqu'à 142 € par an Réduction moyenne de 56 € sur une facture de 546€ par an 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge d'une partie des travaux de rénovations thermiques (allant jusqu'à 2/3 du montant global)
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Via la CSPE : 77 cts € par an pour le consommateur français en 2011 	<ul style="list-style-type: none"> Via la CTSSG : 89 cts € par an pour le consommateur français 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds national d'aide à la rénovation thermique des logements privés 1,25 Milliards € dont 500 Millions € dans le cadre du grand emprunt et 250 Millions € par les fournisseurs d'énergie au travers des CEE.

[2]

Objectifs et fonctionnement des principaux dispositifs de lutte contre la précarité énergétique (source : Sia Conseil) (Cliquer pour agrandir)

Déjà en 2005, afin de soulager la facture énergétique des plus démunis, le gouvernement Raffarin avait annoncé la création de tarifs sociaux. Ceux-ci ont pour **objectif de faciliter l'accès à l'électricité et au gaz naturel** aux ayant-droit à la CMU-C. Ce dispositif est un succès en demi-teinte notamment en raison du manque d'information, de la lourdeur et du non anonymat des procédures à entamer. Néanmoins, le gouvernement a annoncé au mois d'octobre l'automatisation des tarifs sociaux à partir de janvier 2012, ce qui permettrait de tripler le nombre de bénéficiaires. Par ailleurs, la fondation Abbé Pierre et certains fournisseurs d'électricité estiment que les tarifs sociaux sont inefficaces et ne représentent qu'une goutte

d'eau pour les ménages précaires (une remise de 88€ en moyenne sur une facture de 600€ pour le TPN).

Afin de construire des solutions plus durables, l'énergie et les moyens déployés pour ces tarifs de solidarité devraient plutôt être mis à disposition **des programmes d'efficacité énergétique** : en améliorant l'isolation des bâtis, la facture énergétique pourrait diminuer d'un pourcentage allant jusqu'à 25%.

C'est partant de ce constat que le gouvernement actuel a créé en 2010 le programme « Habiter Mieux » géré par l'ANAH et dont l'objectif est la rénovation thermique de 300 000 logements dont les propriétaires occupants sont modestes. Cependant, à l'instar des tarifs de solidarité, ce programme ne sera efficace que si les ménages en sont informés. En effet aujourd'hui, les moyens d'action mis en place sont insuffisants, les relais locaux, pas toujours bien formés, n'ont pas le réflexe de proposer ces aides aux ménages concernés qui restent très souvent bloqués par le dernier tiers des travaux à financer par eux-mêmes. Enfin, ce fond ne s'adresse qu'aux propriétaires occupants. Qu'en est-il des locataires soumis au bon vouloir de leur bailleur ?

Plusieurs pistes de réflexion se profilent, l'efficacité énergétique en tête.

Si les mesures citées précédemment ont certes le mérite d'exister, elles restent cependant insuffisantes. Aucune aide n'existe pour les ménages se chauffant au fuel (20 % des foyers en 2009) ou au bois dans les zones rurales, précisément là où les ménages précaires sont les plus nombreux. De plus, **le nombre de ménages souffrant de précarité énergétique devrait continuer de croître** en raison des augmentations attendues du prix des différentes énergies et du contexte actuel économique difficile.

La création d'un prix plancher pour le carburant pourrait être envisagée en cas de hausses trop importantes à la pompe. Les ménages précaires en zone rurale sont encore une fois les plus touchés par ces hausses à répétition en raison des plus grandes distances quotidiennes à parcourir et du faible développement des transports en commun. Or aujourd'hui, aucune mesure n'existe contre la précarité énergétique liée au carburant.

Le périmètre des tarifs sociaux pourrait également être élargi, en subventionnant une partie plus importante des besoins en énergie jusqu'à couvrir ce qu'on peut considérer comme un besoin minimum, notamment pour se chauffer. L'an dernier, 7,5 % des foyers français ont manqué de moyens pour chauffer leur logement à un niveau raisonnable. Cependant, cette proposition ne permet pas de responsabiliser les usagers vis-à-vis de leurs consommations. L'instauration de tarifs progressifs pour l'énergie serait alors une piste à creuser, une idée pour laquelle le député socialiste François Brottes bataille depuis quelques temps déjà. Le principe est simple : définir un tarif de base pour les besoins essentiels, puis un tarif progressif pour les consommations dites de confort. Attention cependant, malgré ses nombreux avantages, cette proposition peut aussi avoir plusieurs effets pervers. En effet, cela assurerait un tarif bas à l'ensemble de la population capable de garder sa consommation en dessous d'un certain seuil mais pourrait être une double peine pour les ménages précaires qui consomment énormément en raison de leurs habitations mal isolées. De plus, peut-on s'assurer que le prix élevé des consommations de confort compense du point de vue des fournisseurs le prix plus faible des consommations de base ? Ou cela nécessite-t-il une subvention supplémentaire de l'état ?

Le véritable chantier à entreprendre est celui de la performance énergétique. Accélérer le processus de rénovation thermique est un des seuls moyens de régler en profondeur la précarité énergétique. Bien sûr cela coûte cher et il faudrait pouvoir proposer un plan de financement durable et juste. Aujourd'hui, certains proposent de taxer les supers profits des groupes pétroliers pour financer les plans de rénovation. Cela ne peut pas constituer une solution pérenne : ces taxes reviennent en effet à restreindre les capacités de ces entreprises à investir dans des stratégies préparant l'après-pétrole, et donc à limiter leurs futurs bénéfices. Comment seront ensuite financés les programmes de rénovation en cas de baisse des profits ?

Une partie de la solution pourrait consister à obliger les fournisseurs d'énergie à réaliser une partie des CEE chez les ménages précaires, dispositif prévu dans la Loi Grenelle 2 et amorcé par la participation de GDF Suez, EDF et Total au programme « Habiter Mieux » à hauteur de 250 millions d'euros mais sur lequel les textes se font attendre.

En conclusion, sur les trois facteurs source de précarité énergétique, la hausse des prix de l'énergie semble inévitable. Quant aux revenus modestes, ils continueront de stagner. Le

principal levier d'action du prochain président de la République réside dans les programmes d'efficacité énergétique, associé à un ciblage précis des populations concernées et un mode de financement responsable.

[Sia Conseil](#) [3]

(1) Source: Insee

(2) The Warm Front est un programme britannique d'aides aux travaux pour les plus démunis ayant permis de faire des travaux d'isolation dans près de 2 millions de logements entre 2000 et 2009.

(3) Le CERT (Carbon Emission Reduction Target) est la troisième phase du programme de certificats d'économie d'énergie en Angleterre, 40% des économies doivent être réalisées chez les ménages précaires.

Article printed from Energies & Environnement: **<http://energie.sia-conseil.com>**

URL to article: **<http://energie.sia-conseil.com/20111206-presidentielles-2012-queelles-solutions-possibles-contre-la-precarite-energetique/>**

URLs in this post:

[1] Image: **<http://energie.sia-conseil.com/wp-content/uploads/2011/12/precarité2.jpg>**

[2] Image: **<http://energie.sia-conseil.com/wp-content/uploads/2011/12/precarité.jpg>**

[3] *Sia Conseil*: **<http://www.sia-conseil.com>**

Copyright © 2009 Sia Conseil. All rights reserved.